

l'assistance. A l'expiration de la période d'assistance, rien ne donne la certitude d'un emploi.

Dix-huit mois après la fin de la guerre, l'opinion publique se met à tiédir. Les gens commencent à oublier qu'un homme a été un combattant. Les combattants de l'autre guerre devaient enlever leurs insignes pour obtenir du travail; cela n'a pas tardé. Des gens influents les traitaient de vagabonds et de fainéants. Nous ne voulons pas que cela se répète. Commençons à aménager un nouvel ordre social. Nous devons le faire en légiférant. Nous devons démontrer à la population que nous ne parlons pas simplement de la chose pour la duper.

Je puis donner une interprétation personnelle à plusieurs articles du bill. Par exemple, l'article 2 peut servir de manœuvre conscriptionniste. Celui qui subit son entraînement est exclu. Un homme qui avait un emploi et est appelé à recevoir l'instruction militaire, peut être exclu à son retour, s'il n'a pas offert ses services pour combattre outre-mer. Il ne bénéficie d'aucune protection quant à son emploi.

L'hon. M. MITCHELL: Je ferai remarquer que ces hommes sont protégés en vertu des règlements.

L'hon. M. MACKENZIE: Le décret du conseil C.P. 7680 du 7 octobre 1941 assujétit ces hommes aux dispositions du décret C.P. 4758 concernant la réintégration obligatoire.

M. GILLIS: Je verrais d'un bon œil que l'application de la mesure ressortisse au ministère des Pensions et de la Santé nationale. Pourquoi le bill n'en fait-il pas mention? Mon objection principale vient de ce que le projet de loi déplace la responsabilité qui devrait rester au ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. MARTIN: Pas nécessairement; lisez l'article 11, paragraphe 2.

M. GILLIS: L'embarras aujourd'hui c'est que tant de commissions fonctionnent et que tant de décrets du conseil sont adoptés que nous ne savons plus au juste où nous en sommes. Avant la fin d'une autre année de guerre, nous devons avoir à nos côtés des avocats pour interpréter nos lois. Je ne reproche pas cette situation au ministre, car je sais qu'il n'a pas rédigé le bill. Il y a chance qu'il lui trouve autant de points faibles que nous.

M. MITCHELL: Je tiens à dire à l'honorable député que je ne lui trouve pas toutes les lacunes qu'il m'indique.

M. COLDWELL: Ce n'est qu'une question de degré.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas une question de degré.

M. GILLIS: Je ne tiens pas à perdre plus de temps, vu que nous aurons l'occasion de discuter les articles en comité.

Une VOIX: Vous en avez assez perdu.

M. GILLIS: C'est votre avis. Je propose sincèrement que le comité parlementaire établi par la Chambre reste en fonction pour collaborer avec le sous-comité qui fonctionne maintenant. Toute cette question de formation professionnelle et tout ce qui se rapporte à la réintégration devrait relever du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Je ne suis pas thuriféraire, mais depuis que je fais partie de la Chambre j'ai constaté que, pour toute question relative aux anciens combattants ou pour tout problème que j'ai dû exposer, le ministre s'est révélé fort compétent. Il est à sa besogne et il comprend le problème des anciens combattants, car il en est un lui-même. Son département travaille depuis deux ans à résoudre cette question qui devrait rester dans son domaine.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre ancien collègue (M. Mitchell) qui nous est revenu pour occuper un siège de ministre. Ayant en vue les intérêts du Canada et des Canadiens, nous voulons de bonnes mesures législatives dont les auteurs tiennent compte de l'élément humain de notre population, sans se laisser trop facilement entraîner à considérer le côté matériel des choses. Je pense que la présente mesure n'est qu'une des nombreuses initiatives qu'il nous faudra prendre avant que le chômage prévu devienne trop grave. J'ajoute que nous n'aurons peut-être pas d'autre occasion d'examiner ce problème si, dans la conduite des affaires du pays, nous ne nous inspirons pas de la toute première considération qui est dans tous les esprits, en cette enceinte comme dans tout le pays. Nous sommes en guerre; le monde est en feu. Finissons-en avec ce projet de loi aussi rapidement que possible.

Je serai bref. J'hésite même à exposer les idées que je nourris au sujet de ce qui doit arriver après la guerre. Où seront nos employeurs? Quelques-uns seront en faillite et d'autres se seront retirés des affaires. Avec la marche du temps, un grand nombre de ces employeurs seront disparus. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure, ce bill ne fait qu'effleurer le problème. Songeons à notre effort de guerre